

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT

DE MAROUA 1^{er}



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatherland

FAR-NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

MAROUA 1st SUBDIVISIONAL

COUNCIL

AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°02/AONO/C-MAR 1^{er}/CIPM-TR/23 du 04 AVR 2023 2023 POUR L'EXECUTION DES
TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA VOIRIE MUNICIPALE DE MAROUA 1^{er}
(ASSAINISSEMENT ET GRAVILLONNAGE DE L'AXE PRINCIPALE DE PALAR 1), DANS LA
COMMUNE DE MAROUA 1^{er}.

FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL 2023

1. Objet de l'appel d'offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2023, le Maire de la Commune de Maroua 1^{er}, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Mairie de Maroua 1^{er}, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de gravillonnage économique de l'axe principale de Palar 1, dans la commune de Maroua 1^{er}, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-nord.

2. Allotissement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont répartis en un lot unique.

3. Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- Installation de chantier ;
- Nettoyage et terrassements;
- Travaux de chaussée;
- Assainissement et le drainage des eaux pluviales ;
- Ouvrages d'art-ouvrages hydrauliques ;
- Interventions sur les réseaux, le cas échéant.

NB : Il est à noter que la construction des ouvrages d'assainissement se fera obligatoirement sur la base de l'approche «Haute Intensité de Main d'Œuvre» (HIMO). Les détails sont précisés dans le CCTP.

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises des travaux publics installées au Cameroun.

5. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le BIP MINDDEVEL, Exercice 2023. Le montant prévisionnel des travaux est de 100 000 000 FCFA

6. Consultation du dossier d'appel d'offre

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Maroua 1^{er}, Service de la Passation des Marchés dès publication du présent avis.

7. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré aux heures ouvrables à la Commune de Maroua 1^{er} située à côté de la station Total Domayo dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA payable à la Recette municipale de la Commune de Maroua 1^{er}.

8. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou compagnie d'assurances agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à
2 000 000 FCFA.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois. Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

9. Présentation des offres

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

- Volume 1 : Pièces administratives ;
- Volume 2 : Offre Technique ;
- Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives des offres (Volumes 1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

10. Remise des offres.

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six(06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au service de passation des Marchés de la Commune de Maroua 1^{er} située à côté de la station Total Domayo au plus tard le **28 AVR 2023** à 14 heures, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°02/AONO/C-MAR 1^{er}/CIPM-TR/23 du 04 AVR 2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA VOIRIE MUNICIPALE DE MAROUA 1^{er} (ASSAINISSEMENT ET GRAVILLONNAGE DE L'AXE PRINCIPALE DE PALAR 1), DANS LA COMMUNE DE MAROUA 1^{er}.

FINANCEMENT : BIP MINDEVEL 2023

IMPUTATION : 57 27 100 02 641311 523511 821

AUTORISATION DE DEPENSES) : IY03670

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

12. Ouverture des offres

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le **28 AVR 2023** à partir de 15 heures, heure locale, par la Commission interne de Passation des Marchés de la Commune de Maroua 1^{er} située à côté de la station Total Domayo. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

13. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

14. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à quatre (04) mois.

15. Evaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

15.1. Critères Eliminatoires

- a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture ou d'une pièce administrative non-conforme 48 heures après la séance d'ouverture ;
- b) Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- c) Offre technique incomplète pour absence :
 - C1) N'avoir pas obtenu une note d'au moins 70%.

15.2. Critères essentiels

L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

A - Présentation	01 critère
B - Références	03 critères
C - Personnel d'encadrement	11 critères
D - Méthodologie	04 critères
E - Matériel	07 critères
F - Surface financière	01 critère

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation. En cas de conflit entre l'Avis d'Appel d'Offres, la grille d'évaluation et le RPAO, seul ce dernier doit être pris en considération.

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la mieux-disante.

17. Renseignements complémentaires

17.1. Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus au Service de la Passation des Marchés de la Commune de Maroua 1^e située à côté de la station Total Domayo.

17.2. Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

18. Additif à l'appel d'Offres

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

Ampliations :

- DD/MINMAP/DIA
- ARMP
- SOPECAM
- CRTV/MRA
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

Maroua, le
04 AVR 2023

l'Autorité contractante

